

Mon assureur auto me réclame une pièce d'identité

Par **Lorella**, le **08/04/2025** à **23:20**

Bonsoir,

Voici le mail reçu :

[quote]

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'assureur a une **obligation de connaissance de ses clients** et de **mise en œuvre de mesures de vigilance**. L'objectif premier est de garantir la sécurité de vos opérations courantes.

Afin de répondre à ces obligations légales et réglementaires, nous vous remercions de **déposer au plus vite un justificatif d'identité**, en cours de validité, au choix parmi la liste suivante :

[/quote]

[quote]une carte d'identité,[/quote]

[quote]un passeport,[/quote]

[quote]un permis,[/quote]

[quote]ou une carte de séjour.[/quote]

Je n'ai pas donné suite alors je reçois des relances.

Je paie juste mon contrat d'assurance auto à partir de mon compte bancaire. Je n'ai pas d'épargne chez eux.

C'est quoi cette histoire ?

Par **Prudomal**, le **09/04/2025 à 09:51**

Bonjour, le mail ne parle pas d'épargne, il cite les obligations de l'assureur : "l'assureur a une obligation", donc si tu es assurée chez lui, tu es concernée par son obligation, non ?

Par **Lorella**, le **09/04/2025 à 12:41**

Que ma banque me demande des comptes, je comprends, mais mon assureur auto ?

Par **D-Fens**, le **09/04/2025 à 22:35**

Salut.

Sans la mention d'un texte officiel (décret, par ex.), débutant immédiatement par des formules effrayantes ("*blanchiment, terrorisme*"), je serais très prudent face à ce genre de message. Un coup de fil à l'assurance s'impose pour vérifier directement, car c'est possiblement du fishing (email frauduleux).

J'ajoute que le "*permis*" (permis de quoi ? cela n'a pas de sens) n'est pas une pièce d'identité. Il est très étrange de le mentionner et de le demander.

Par **Lorella**, le **09/04/2025 à 22:46**

Bonsoir D Fens

J'ai reçu 2 mails et un SMS. Je n'ai pas encore appelé mon assureur.

Je trouve cela étrange.

Par **D-Fens**, le **09/04/2025 à 22:48**

Oui, franchement, il faut joindre le (vrai) service client, ou passer en agence si cela existe encore. Mais surtout ne pas répondre et ne cliquer sur rien.

Par **Prudomal**, le **10/04/2025 à 07:15**

Affirmatif.

On peut aussi cliquer droit sur le message et regarder dans son en-tête l'adresse réelle de

l'expéditeur.

Par **Lorella**, le **10/04/2025 à 22:25**

c'est étonnant, j'ai fait un copier-coller et dans mon post je ne voyais pas l'adresse. J'ai cliqué sur Modifier et recommencé l'opération copier-coller et c'est idem.

Je sélectionne maintenant uniquement ce qui est écrit entre crochet :

envoidecument@documents.maaf.fr

Par **Lorella**, le **10/04/2025 à 22:29**

Je pense appeler la maaf pour en savoir plus.

Par **D-Fens**, le **10/04/2025 à 22:30**

C'est peut-être vraiment la MAAF, auquel cas leur communication laisse à désirer. Dans le doute, mieux vaut déposer ton document d'identité via l'espace client en ligne exclusivement.

Par **Lorella**, le **10/04/2025 à 22:32**

Les arnaques étant de plus en plus bien ficelées, il est difficile de savoir à qui on a affaire. Avant on pouvait dire, il y a des fautes d'orthographe, mais ce n'est plus un critère maintenant.

Par **Lorella**, le **11/04/2025 à 13:06**

je viens de consulter mon espace numérique à la MAAF. Aucune demande de pièce d'identité notifiée. En outre il est indiqué mon choix de communication : uniquement par courrier postal.

Etrange. Il faut que je trouve le temps d'appeler la MAAF.

Par **Lorella**, le **14/04/2025 à 12:38**

Etrange, mon mobile ne sonne pas et je reçois un SMS pour me dire que j'ai reçu un appel. Mon tél était à côté de moi. J'ai vérifié en appelant avec un autre tél et il sonne bien. Aucune trace d'appel en absence, mais dans appel reçu. J'écoute et on me dit que c'est ma conseillère maaf (je n'appelle pas donc je ne peux le savoir) pour me dire qu'il manque une pièce d'identité, de mettre à jour mon dossier ou de passer à l'agence.

J'ai téléphoné et attendu plus de 10 min, j'ai raccroché.

Cela devient de plus en plus bizarre.

Suite de ce feuilleton au prochain épisode.

Par **D-Fens**, le **15/04/2025** à **00:50**

Un passage en agence s'impose — s'ils ont des agences... — et en profiter pour les sermonner sur leurs protocoles de communication peu sécurisants et inspirant peu confiance.

Par **Lorella**, le **15/04/2025** à **12:48**

J'ai réussi à parler à un conseiller MAAF qui m'a dit : vous n'êtes pas la seule à appeler. Il y a un problème de communication. Les gens sont inquiets, méfiants.

Je lui ai dit que je n'avais pas d'assurance-vie chez eux, que l'argent qui sert à payer mon assurance auto vient de ma banque qui elle contrôle tous mes mouvements crédit-débit. Il m'a dit que si sinistre auto, une pièce d'identité sera demandée pour verser l'indemnisation.

Cette demande concerne aussi bien les nouveaux assurés que les anciens.

J'irai donc à l'agence de ma ville pour leur présenter mon permis de conduire.

Cette loi LCBFT vise à contrôler tous les mouvements d'argent pour lutter contre le blanchiment d'argent et le terrorisme. Si pas de pièce d'identité, l'assureur sera sanctionné par une amende.

Par **D-Fens**, le **15/04/2025** à **21:33**

Je ne comprends pas bien :

- le permis de conduire n'est pas une pièce d'identité. Seuls le passeport et la carte nationale sont reconnus comme tels, non ?

- il me paraît évident que si vous détenez déjà un contrat d'assurance auto chez un assureur, celui-ci connaît déjà votre identité et dispose déjà des pièces (identité du souscripteur, du

conducteur, du véhicule,...).

- Contrôler les "mouvements d'argent" ? Mais dans le cas présent, il n'y a eu aucun mouvement d'argent.

Un assureur n'est pas une banque, il n'a pas accès aux informations bancaires et aux flux de ses clients. Je réalise moi-même et régulièrement des transferts entre plusieurs pays (dans et hors zone SEPA), il y a eu une période où les banques françaises étaient vraiment pénibles, exigeant des justificatifs pas possibles, mais depuis 2 ans, je trouve que c'est plus détendu, on ne me demande plus rien (je parle de montants à 4 ou 5 chiffres en €, je précise). Vu les pays concernés, j'ai probablement eu une notice Tracfin aux fesses (ce qui n'a rien d'anormal), et ils ont enfin compris que je n'étais qu'un brave citoyen du monde.

Par **Lorella**, le **16/04/2025 à 20:15**

Je suis allée en agence ce jour et j'ai donné mon permis de conduire qui a été accepté.

Je ne sais pas ce que j'ai donné comme pièces lors de mon adhésion, qui date de longtemps. Mais ils ont peut-être perdu trace (format papier ou changement système informatique).

Il m'a parlé de l'ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. En cas de manquement l'assureur peut être sanctionné, avec une amende représentant un pourcentage du CA.

L'ACPR est une autorité administrative adossée à la Banque de France chargée d'assurer le contrôle du secteur bancaire et assurantiel en France.

I

Par **Lorella**, le **16/04/2025 à 20:22**

Sur le permis de conduire, l'identité et la nationalité

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11860#:~:text=Oui%2C%20le%20permis%20de%20conduire,photograph>

Par **D-Fens**, le **16/04/2025 à 20:25**

Bon, manifestement j'ai fait erreur :

Le permis de conduire serait bien une pièce d'identité valable. Je suis très étonné, car la plupart des démarches pouvant être faites avec une pièce d'identité sont impossibles avec un permis de conduire et il est quasiment toujours refusé.

J'ai été plusieurs années engagé dans la réserve opérationnelle et lors des dispositifs ou opérations conjointes avec la Gendarmerie (pour ceux qui sont OPJ évidemment), j'ai toujours entendu (et vu!) le permis refusé comme pièce d'identité, sauf tolérance laissée à l'appréciation de l'agent. Mais enfin, je n'étais pas habilité au contrôle d'identité, je ne suis donc pas spécialiste.

Ouvrir un compte en banque, souscrire une assurance, prendre l'avion, inscrire ses enfants à l'école, etc. impossible avec un permis ! Et j'en passe.

Peut-être parce que le permis ne permet pas de justifier de la nationalité (contrairement à CNI et passeport) ?

Quoi qu'il en soit, ton histoire finit bien, mais ça reste un peu le flou artistique (et juridique), au moins dans la communication de l'assurance.

Par **Lorella**, le **16/04/2025** à **20:50**

Oui le permis de conduire permet juste de contrôler l'identité, pas la nationalité.

Si vous lisiez bien la page, il est dit :

[quote]

Toutefois, chaque administration publique ou personne morale publique ou privée peut **choisir la liste des pièces qu'elle accepte pour justifier de l'identité.**

[/quote]